



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 9 mai 2017 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire: Steve Gamache

Mesdames les Conseillères: Roxanne Tremblay
Denise Larouche
Lucie Tremblay

Messieurs les Conseillers: Guy Lafrenière
Daniel Forgues
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :
Madame la directrice générale et
greffière : Mariève Bernier

Était absente à la séance :
Madame la directrice générale adjointe et
greffière suppléante : Mélanie Gagné

Tous les Conseillers et Conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

17-05-102

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-103

2.
**RÉSOLUTION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION
À LA LOI SUR LES HEURES ET LES JOURS D'ADMISSION
DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX**

CONSIDÉRANT QU'Alimentation C. Breton a demandé à la Ville son soutien en vue de procéder à l'ouverture de son commerce le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions réglementaires sur les heures et jours d'ouverture des établissements commerciaux requièrent que la Ville envoie une demande officielle à la Direction Régionale Nord-du-Québec du ministère de l'Économie, de l'innovation et des exportations;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Doré Baie-James, qui en sera à sa 18^e édition cette année, tient ses activités au cours de cette période et génère un achalandage touristique accru;



CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal trouve opportun d'appuyer cette demande, qui favorise des retombées économiques intéressantes pour l'entreprise locale;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 9 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais dépose une demande de dérogation, en faveur des établissements commerciaux, pour la journée du 24 juin 2017 jusqu'à 23 heures, dans le cadre de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-104

3.
RÉSOLUTION – AUTORISATION – VENTE D'UN TERRAIN À LA SOCIÉTÉ IAMGOLD CORPORATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 (1.0.1) de la *Loi sur les cités et villes*, les villes peuvent aliéner un bien municipal à titre onéreux;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue en date du 25 janvier 2014 entre la Ville de Chapais et la société IAMGOLD Corporation pour l'achat d'un terrain dans le Parc industriel;

CONDISÉRANT QUE la tarification relative à la vente de terrains en vigueur en 2014 était fixée à 3,80 \$ le mètre carré;

CONSIDÉRANT QUE la société IAMGOLD Corporation et la Ville de Chapais ont signé un contrat de sous location avec promesse d'achat en date du 9 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est devenue propriétaire des terrains le 9 décembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais vende à la société IAMGOLD Corporation le terrain portant la désignation cadastrale 5 627 864, aux conditions suivantes;

- le prix de vente du terrain est établi à 3,80 \$ le mètre carré, plus les taxes applicables;
- les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge l'acheteur;
- la vente est faite au comptant;

QUE madame Mariève Bernier directrice générale et greffière et/ou madame Mélanie Gagné directrice générale adjointe et greffière suppléante, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



17-05-105

4.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 03.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier, directrice
générale et greffière